

Titre Professionnel Agent de Propreté et d'Hygiène

Diplôme de niveau 3 - RNCP37872

Date d'échéance d'enregistrement : 13/08/2028



Public

- Candidats âgés de 16 à 29 révolus.
- Sans restriction d'âge dans le cas de sportif de haut niveau ou travailleur reconnu handicapé.

Prérequis

- Avoir un maître d'apprentissage.
- Maîtrise des savoirs de base.

Modalités d'admission

- Prise de contact sous 7 jours.
- Sur entretien et dossier, validation sous réserve d'avoir un maître d'apprentissage.
- Signature de la convention de formation.

Délai d'accès

- 7 jours ouvrés

Durée

- 1 an – 420 heures

Nombre de participants

- 6 personnes maximum

Dates de la formation

- Selon planning de septembre à juillet

Moyens d'encadrement

- Formateur qualifié

Objectifs

- Réaliser le nettoyage manuel des surfaces
- Réaliser le nettoyage des parois verticales et des surfaces vitrées.
- Réaliser le nettoyage manuel de locaux sanitaires.
- Réaliser le bionettoyage d'équipements, de surfaces et de locaux à risque de contamination microbienne.

Moyens et méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques en présentiel.
- Utilisation de plateaux dédiés agréés pour les jurys d'examen.

Débouchés professionnels

Agent d'entretien dans la santé, le médico-social

Perspectives post formation

Insertion professionnelle

Agent d'entretien dans l'industrie

CQP agent machiniste classique

Agent d'entretien pour établissements scolaires

CQP agent d'entretien et rénovation

Modalités d'évaluation

- Evaluation des compétences au fil de la formation
 - Mises en situation pratique
 - Bulletin semestriel à l'issue d'un Conseil de classe



Valeur ajoutée



- Équipe pédagogique composée de formateurs issus du monde professionnel et de professionnels qui participent à la formation théorique et pratique dans un environnement avec des outils qu'ils côtoient au quotidien.
- Participation à de nombreux challenges et projets.
- Mise à disposition d'un accompagnement social (point écoute) et d'un référent handicap.

Validation / sanction (certificateur)

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion
Date d'enregistrement de la certification : 20/07/2023
Possibilité d'équivalence vers d'autres certifications du Ministère du travail (CQP).



€ Tarifs

9000 €, pris en charge par L'OPCO

0 € à charge pour une entreprise du secteur privé. Pour les entreprises du secteur public se référer au décret article L6211-1.

La formation est gratuite pour l'apprenti (e) et/ou son représentant légal.

Taux de la dernière session de formation

1^{ère} session d'examen en 2026

Contacts

Référente du service Développement UFA-CFC

Mme Isabelle MOREAUX
07 89 01 72 87

resp.developpement.UFA.CFC@saint-charles-chauny.fr

Développeur d'apprentissage CFA

M. Benoit BATTESTI
06 86 52 99 83
battesti.b@cfajeanbosco.fr



Tout l'apprentissage ici !



Accessibilité

Les locaux de l'UFA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap, suivies par le référent handicap de la structure.

Formation accessible sauf restriction liée à l'incapacité et / ou contre-indication médicale.

Référente handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeanbosco.fr



contact.ufachauny@gmail.com



03 76 08 00 85



1 rue du Brouage
02300 CHAUNY



saint-charles-chauny.fr

